Image not found or type unknown

DECHEANCE DU TERME CREDIT IMMO + TRESO

Par **linda1974**, le **25/08/2015** à **13:44**

Bonjour Maître,

Pour faire un résumé de ma situation, j'ai contracté en 2007. un credit pour un rachat de crédit immo + autres
Nous avons rencontré cette année un accident de la vie, mon conjoint est resté sans salaire pendant 6 mois, pèriode pendant laquelle nous avons pris du retard sur l'échéance de ces prêts.
Nous avons tenté de régulariser la situation mais avec des difficultés.
Nous avons fait de notre mieux et dés que possible avons envoyé des réglements mais avec du retards.
Nous avons reçu un courrier ar de MCS ASSOCIES mandataire du FCT MARSOLLIER MORTGAGES de nous acquitter immédiatement de la somme totale du credits.
A réception de courrier j'ai immédiatement contacté le mandataire pour lui dire que mon conjoint avait repris une activité stable et lui propose de verser la somme totale afin de régulariser le totale et il m'a informé que nous étions toujours dans le cadre d'une négociation à l'amiable.
Mais je n'ai pas de réponse écrite et après avoir envoyé par virement la somme totale attendue je reprends contact et là il me dit de trouver une solution car l'orgnisme financier ne veut pas revenir sur la déchéance.
Je n'ai aucun lien en directe avec la banque en dehors du mail du sce recouvrement du mandataire.
Il me dit que j'ai jusqu'au mois de décembre pour solder.
Quelle est la meilleure solution
Merci

Par **louison123**, le **25/08/2015** à **14:44**

Je ne comprends pas votre question, si vous avez soldé votre dette, que reste t il à payer ?
Vous avez parlé de déchéance mais avez vous reçu un avis de déchéance en L+AR conformément à votre contrat ?

Par **linda1974**, le **25/08/2015** à **16:08**

Bonjour,
Je me suis peut être mal exprimé, en effet quand j'ai reçu la déchéance au mois d'avril, j'ai immédiatement contacter le mandataire et nous avons convenu ensemble d'un versement de 4000€ que j'ai réalisé afin de régulariser mon retard.
J'ai tenté ensuite de le joindre après le virement pour savoir comment on procéder pour la remise en marche de l'échéancier et là il m'informe que malgrè notre entretien et le versement. L'organisme financier ne souhaite pas revenir sur la déchéance et me demande donc de solder la totalité avec un délai de 3 mois, j'ai donc jusqu'au mois de décembre pour trouver une solution
Je ne sais plus comment faire et je suis trés angoissé et ne veut pas perdre ma maison.
Quelle solution est la meilleure sachant que je suis du coup FICP par ce même créancier.
Merci pour votre aide

Par **louison123**, le **25/08/2015** à **17:07**

Vous avez la possibilité de déposer un dossier surendettement si vous êtes en incapacité de payer en totalité ce créancier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés